



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35  
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

Envoyé en préfecture le 15/07/2015

Reçu en préfecture le 15/07/2015

Affiché le

## **20 - Convention communale de coordination de la Police municipale et des Forces de sécurité de l'Etat : avis du conseil municipal**

### Exposé :

Une convention de coordination de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat a été signée le 13 avril 2004.

Afin de renforcer le partenariat entre la police municipale et la gendarmerie sur le territoire de la Ville de Quimperlé, il apparaît nécessaire de renouveler cette convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat, dans le cadre du dispositif des conventions de coordination revu par le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012.

Un projet de nouvelle convention a par conséquent été rédigé en commun accord entre la Ville et la Communauté de Gendarmerie, sur la base d'un diagnostic local de sécurité partagé.

La volonté commune d'une coopération renforcée se traduit dans le projet de convention, notamment par l'organisation de réunions mensuelles, le développement des échanges d'informations et de patrouilles mixtes, une collaboration en matière de contrôle et de mise en fourrière automobile au titre de la sécurité routière.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la nouvelle convention de coordination de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Avis favorable de la commission des ressources humaines du 12 juin 2015

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 23 juin 2015

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ